

NOMBRES DE MEMBRES		
Nombre effectif légal du Conseil Municipal	Nombre de membres en exercice actuellement	Nombre de membres présents à la séance
23	23	16
Nombre de membres ayant donné pouvoir	Nombre de membres excusés	Nombre de membres absents
5	0	2

Date de la convocation
17 mai 2023

Date d'affichage
17 mai 2023

Finances - Tarifs communaux - tarifs accueils périscolaires

L'an deux mille vingt trois, le mardi 23 mai 2023, à 20h00,
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MASY

A été nommé(e) secrétaire : Madame Elisabeth CHRISTOPHE

Présents : Monsieur Denis MASY, Madame Pascale FETET, Monsieur Martial HILAIRE, Madame Joëlle MANGIN, Monsieur Daniel RUZZIER, Madame Céline LECOMTE, Monsieur Olivier REMY, Monsieur Fabien RICHARD, Madame Sylvie GUILLAUME, Monsieur Cyril ISSELET, Madame Elisabeth CUNY, Monsieur Geoffrey FONDERFLICK, Madame Corinne SAUMIER, Monsieur Serge NOURDIN, Madame Elisabeth CHRISTOPHE, Monsieur Christian CERF

Ont donné pouvoir : Monsieur Jean-Paul MENIA par Madame Pascale FETET, Monsieur Jean-Albert HABY par Monsieur Martial HILAIRE, Madame Chantal HENRY par Monsieur Denis MASY, Monsieur Ludovic DURAIN par Madame Elisabeth CHRISTOPHE, Monsieur Pascal POIROT par Monsieur Christian CERF

Madame Pascale FETET, première adjointe, expose aux membres du Conseil Municipal que les tarifs de l'accueil périscolaire sont inchangés depuis quelques années.

Elle rappelle les différentes délibérations des 30 mai 2017, 21 septembre 2017, 29 novembre 2018, 21 juin 2021 et 09 novembre 2021.

Elle précise que la Municipalité propose de modifier ces tarifs.

Elle rappelle que la Commission Administration Générale du 15 mai dernier a émis un avis favorable sur la modification de ces tarifs

Elle invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur ces propositions de tarifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les délibérations des 30 mai 2017, 21 septembre 2017, 29 novembre 2018, 21 juin 2021 et 09 novembre 2021.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Pascale FETET, première adjointe,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration Générale du 15 mai 2023,

Après en avoir délibéré,

FIXE, à l'unanimité, les tarifs de l'accueil périscolaire, à compter du 01 septembre 2023 :

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Tarifs	Bruyères, Fays, foyer et classe ULIS		Extérieurs		
	Quotient familial	≤ à 649€	> à 649€	≤ à 649€	> à 649€
Garderie du MATIN (de 7h à 8h15)		2.50 €	3.00 €	3.50 €	4.00 €
Garderie du SOIR + Goûter (de 16h30 à 18h30)		4.00 €	4.50 €	5.00 €	5.50 €

ACCUEIL du MERCREDI

Tarifs	Bruyères, Fays, foyer et classe ULIS		Extérieurs		
	Quotient familial	≤ à 649€	> à 649€	≤ à 649€	> à 649€
Matin (7 h à 12h) ou Après-Midi (13 h 00 à 18 h 00)		7.00 €	8.50 €	8.00 €	10.00 €
Avec activités comprises (sortie diverse, cinéma, atelier poterie.....) Matin (7 h à 12h) ou Après-Midi (13 h 00 à 18 h 00)		10.00 €	12.00 €	12.00 €	14.00 €
temps d'animation le midi (12 h à 13 h)		1.50 €	2.00 €	2.50 €	3.00 €
Journée complète (7 h à 18 h 00) avec repas tiré du sac		12.00 €	13.50 €	15.00 €	16.50 €

RESTAURATION SCOLAIRE

Tarifs	Bruyères, Fays, foyer et classe ULIS		Extérieurs		
	Quotient familial	≤ à 649€	> à 649€	≤ à 649€	> à 649€
Repas + temps d'animation (11h30 à 13 h 30)		4.50 €	5.00 €	6.50 €	7.00 €

ACTIVITES PERISCOLAIRES : Athlétisme ou Atelier Créatif ou Basket ou Fun Danse

Tarifs	Bruyères, Fays, foyer et classe ULIS		Extérieurs		
	Quotient familial	≤ à 649€	> à 649€	≤ à 649€	> à 649€
Au trimestre		40.00 €	42.00 €	44.00 €	46.00 €
A l'année		90.00 €	100.00 €	100.00 €	110.00 €

ACTIVITES DU MERCREDI : Atelier du mercredi ou Activité de pleine nature

Tarifs	Bruyères, Fays, foyer et classe ULIS		Extérieurs		
	Quotient familial	≤ à 649€	> à 649€	≤ à 649€	> à 649€
Forfait trimestre		40.00 €	42.00 €	44.00 €	46.00 €
Forfait à l'année		90.00 €	100.00 €	100.00 €	110.00 €

RF

Préfecture des Vosges

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 30/05/2023
088-218800787-DCM_2023_055-DE



*Ainsi délibéré et signé après lecture,
Pour extrait conforme,
Le Maire
Denis MASY*